



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE
N° VI-AR- 2023-DG09

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20230215-VI-AR-2023-DG09-AI
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A Madame Sabah AID

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Sabah AID, conseillère municipale déléguée est déléguée pour remplir,

Le samedi 18 février 2023 les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. Cédric POUVIN et Mme Leslie GUILLAUME à 15h00

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressée

Fait à Etampes, le 15 février 2023


Pour le Maire empêché et par délégation
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 16 FEV. 2023